



Fumer dehors

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 novembre 2007

Mon employeur a-t-il le droit de m'interdire de fumer en dehors des locaux, sur un terrain appartenant à la société et à ciel ouvert ? Merci.

Réponse :

Oui, l'employeur est en droit d'interdire totalement de fumer dans l'enceinte de son établissement.